

Communiqué CGT Marins à la presse

Suite à la procédure engagée par Corsica Ferries contre la CTC et la DSP maritime 2007-2013,

le secrétaire général CGT Marins demande que ce communiqué et ses pièces jointes soient transmis aux Présidents de l'Assemblée, de l'Exécutif et de l'OTC, ainsi qu'aux 51 élus de l'Assemblée de Corse.

Mesdames, Messieurs les journalistes,

Suite à la parution dans les colonnes de Corse Matin d'une information supposant que le Tribunal administratif de Bastia pourrait, une nouvelle fois, donner raison à Corsica Ferries contre la CTC au détriment de l'intérêt général et du Service Public maritime de continuité territoriale pour servir des intérêts particuliers, notre syndicat rappelle que :

La compagnie italo-suisse low cost qui pratique le dumping social et l'évasion fiscale a perçu plus de 200 Millions d'euros d'argent public prélevé sur l'enveloppe de continuité territoriale qui ne peut normalement servir que dans le cadre de missions d'intérêt général au titre du service public de continuité territoriale via l'Office des Transports de Corse qui a le statut d'EPIC.

En aucun cas le remboursement forfaitaire de passagers sur de tels montants, qui plus est pour transporter des touristes sans justificatifs sociaux, n'était légal.

Le syndicat CGT des marins de Marseille a déposé une plainte pour aides d'état illégales toujours en attente d'instruction de la part de la Commission Européenne qui s'est faite soutenir dans ses actions contre la SNCM par Corsica Ferries...

Pourquoi l'Etat et la CTC n'ont jamais réclamé le remboursement de ces sommes comme ils ont su le faire dans un passé récent pour liquider la SNCM ?

A titre accessoire, la compagnie italo-suisse low cost a concouru pour remporter les services de la DSP 2007-2013, incluant les services à effectuer pendant les périodes de vacances scolaires conformément au cahier des charges de la CTC, sans en contester le fondement au moment de l'appel d'offres. Ce n'est qu'après avoir perdu l'appel d'offres que Corsica ferries en a contesté le contenu par un recours qui aurait dû être déclaré irrecevable.

Par conséquent, la CGT Marins, tient à inviter publiquement la nouvelle Assemblée de Corse à réclamer le remboursement de l'argent du contribuable pour plus de 200 Millions d'euros à Corsica Ferries France afin de faire cesser son acharnement procédurier.

Il est temps de tirer les enseignements de la politique de destruction des compagnies Low Cost, en prenant enfin les mesures de régulation et de réglementation qui s'imposent à tous les opérateurs du Service Public de continuité territoriale avec notamment l'obligation d'arborer pavillon français 1er registre pour concourir aux DSP en pratiquant des tarifs planchers calculés sur les coûts du Service Public pour le fret comme pour les passagers.

Il est urgent de mettre un terme définitif au dumping tarifaire de Corsica Ferries dans les périodes et les trafics les plus rentables au détriment des résultats économiques des compagnies délégataires, Corsica Linea et CMN, au péril de l'emploi, de la qualité du Service Public, de la sécurité et de l'environnement, et des retombées économiques et sociales en Corse comme sur le continent.